

**WOMAC GEAR TDL 75W-90 S**



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)

**RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE**

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : WOMAC GEAR TDL 75W-90 S

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées  
LUBRIFIANT SYNTHETIQUE POUR TRANSMISSIONS MECANIQUES FORTEMENT SOLICITES

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale : HAFA France.

Adresse : Allée Clotaire 1er - CS 90074.76192.YVETOT..

Téléphone : + 33 (0) 2 35 95 45 54. Fax : + 33 (0) 2 35 95 83 63.

[fds@hafa.fr](mailto:fds@hafa.fr)

[www.hafa.fr](http://www.hafa.fr)

(8h - 18h).

Site de Strasbourg: Ets PFISTER - ZI - 9 rue de l'industrie - CS 40150 - 67723 HOERDT Cedex. Tél: 03.88.68.18.00 - [pfister@groupe-pfister.com](mailto:pfister@groupe-pfister.com)

Site de Nice: DALBERA S.A - 8 rue Joseph Arnaldi - 06300 NICE. Tél: 04.93.89.47.57 - Fax: 04.93.89.08.06 - [dalbera@hafa.org](mailto:dalbera@hafa.org)

Site d' Yvetot: HOLDYS SA - CS90074 - 76192 YVETOT Cedex. Tél: 02.35.95.45.54 - Fax: 02.35.96.20.13 - [contact@hafa.fr](mailto:contact@hafa.fr)

1.4. Numéro d'appel d'urgence : + 33 (0) 1 45 42 59 59.

Société/Organisme : ORFILA.

**RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS**

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 2 (Aquatic Chronic 2, H411).

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Ce mélange ne présente pas de danger pour la santé hormis d'éventuelles valeurs limites d'exposition professionnelle (voir les rubriques 3 et 8).

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Pictogrammes de danger :



GHS09

Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers :

H411

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**WOMAC GEAR TDL 75W-90 S**

**Conseils de prudence - Prévention :**

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

**Conseils de prudence - Intervention :**

P391 Recueillir le produit répandu.

**Conseils de prudence - Elimination :**

P501 Éliminer le contenu/récipient comme un déchet dangereux

**2.3. Autres dangers**

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC)>= 0.1% publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH : <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>. Se référer à la rubrique 3 pour identifier les substances concernées.

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

Le mélange ne contient pas de substances >= 0,1 % présentant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

**RUBRIQUE 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

**3.2. Mélanges**

**Composition :**

Identification	(CE) 1272/2008	Nota	%
INDEX: 649_483_005C CAS: 72623-87-1 EC: 276-738-4 REACH: 01-2119474889-13  HUILES LUBRIFIANTES (PETROLE), C20-50, BASE HUILE NEUTRE, HYDROTRAITEMENT	GHS08 Dgr Asp. Tox. 1, H304	L	25 <= x % < 50
INDEX: 462 CAS: 68037-01-4 EC: 500-183-1 REACH: 01-2119486452-34  1-DECENE HOMOPOLYMER HYDROGENATED	GHS08 Dgr Asp. Tox. 1, H304		10 <= x % < 25
INDEX: 649_482_00XA CAS: 72623-86-0 EC: 276-737-9 REACH: 01-2119474878-16  HUILES LUBRIFIANTES (PETROLE), BASE C15 30, BASE HUILE NEUTRE, HYDROTRAITEMENT	GHS08 Dgr Asp. Tox. 1, H304	L	2.5 <= x % < 10
INDEX: 649_467_00_8 CAS: 64742-54-7 EC: 265-157-1 REACH: 01-2119484627-25  DISTILLATS PARAFFINIQUES LOURDS (PETROLE), HYDROTRAITES		L	2.5 <= x % < 10

**WOMAC GEAR TDL 75W-90 S**

INDEX: 752 CAS: 255881-94-8 EC: 401-850-9 REACH: 01-0000015167-71  ALKYL DITHIOPHOSPHATE	GHS09, GHS08 Wng Repr. 2, H361 Aquatic Acute 1, H400 M Acute = 1 Aquatic Chronic 1, H410 M Chronic = 10	[2]	0 <= x % < 2.5
INDEX: 721 EC: 627-034-4 REACH: 01-2119473797-19  C16-18-(EVEN NUMBERED, SATURED AND UNSATURATED)-ALKYLAMINES	GHS07, GHS05, GHS09, GHS08 Dgr Acute Tox. 4, H302 Asp. Tox. 1, H304 Skin Corr. 1B, H314 STOT SE 3, H335 STOT RE 2, H373 Aquatic Acute 1, H400 M Acute = 10 Aquatic Chronic 1, H410 M Chronic = 10		0 <= x % < 2.5
INDEX: 714 CAS: 111-86-4 EC: 203-916-0 REACH: 01-2119474880-31  OCTYLAMINE	GHS06, GHS05, GHS09, GHS02 Dgr Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 3, H301 Acute Tox. 3, H311 Skin Corr. 1A, H314 Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 4, H332 Aquatic Chronic 2, H411 Aquatic Acute 1, H400 M Acute = 1		0 <= x % < 2.5
INDEX: 604_092_009D CAS: 74499-35-7 EC: 616-100-8 REACH: 01-2119513207-49  PHENOL, DERIVES (TETRAPROPENYL)	GHS05, GHS09, GHS08, GHS07 Dgr Skin Corr. 1C, H314 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H335 Repr. 1B, H360F Aquatic Acute 1, H400 M Acute = 10 Aquatic Chronic 1, H410 M Chronic = 10	[2]	0 <= x % < 2.5

**Limites de concentration spécifiques et estimation de la toxicité aiguë**

Identification	Limites de concentration spécifiques	ETA
INDEX: 721 EC: 627-034-4 REACH: 01-2119473797-19  C16-18-(EVEN NUMBERED, SATURED AND UNSATURATED)-ALKYLAMINES		orale: ETA = 1689 mg/kg PC
INDEX: 714 CAS: 111-86-4 EC: 203-916-0 REACH: 01-2119474880-31  OCTYLAMINE		inhalation: ETA = 1.6 mg/l 4h (poussière/brouillard)

**WOMAC GEAR TDL 75W-90 S**

INDEX: 604_092_009D CAS: 74499-35-7 EC: 616-100-8 REACH: 01-2119513207-49  PHENOL, DERIVES (TETRAPROPENYL)		dermale: ETA = 15000 mg/kg PC orale: ETA = 2200 mg/kg PC
---	--	---

Informations sur les composants :

(Texte complet des phrases H: voir la rubrique 16)

[2] Substance cancérogène, mutagène ou reprotoxique (CMR).

Note L : La classification comme cancérogène ne s'applique pas car la substance contient moins de 3 % d'extrait de diméthyl sulfoxyde (DMSO), mesuré selon la méthode IP 346.

**RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS**

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

**4.1. Description des mesures de premiers secours**

En cas d' inhalation :

Transporter la personne à l'air, la maintenir au chaud et au repos.

En cas de troubles consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux :

A titre préventif, enlever les verres de contact s'il y a lieu, puis rincer les yeux sous l'eau.

Rincer soigneusement et abondamment à l'eau, y compris les paupières.

Adresser le sujet chez un ophtalmologiste, notamment s'il apparaît une rougeur ou une gêne visuelle.

En cas de contact avec la peau :

Enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon.

Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.

En cas d' ingestion :

Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette.

Rincer la bouche. En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter un médecin en cas de symptômes.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune donnée n'est disponible.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucune donnée n'est disponible.

**RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

Non inflammable.

**5.1. Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés**

En cas d'incendie, utiliser :

- mousse

- poudres

- dioxyde de carbone (CO2)

**WOMAC GEAR TDL 75W-90 S**

**Moyens d'extinction inappropriés**

En cas d'incendie, ne pas utiliser :

- jet d'eau

En général, l'eau n'est pas recommandée car elle peut être inefficace; on peut toutefois l'utiliser avec profit pour refroidir les récipients exposés au feu et disperser les vapeurs.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO2)

**5.3. Conseils aux pompiers**

En raison de la toxicité des gaz émis lors de la décomposition thermique des produits, les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

**RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

**Pour les non-secouristes**

Eloigner de la zone touchée le personnel non concerné. Alerter le personnel de sécurité. Sauf en cas d'incidents mineurs, la faisabilité de toute action doit toujours être évaluée et si possible soumise à l'avis d'une personne compétente, formée et chargée de gérer les situations d'urgence.

**Pour les secouristes**

Les intervenants seront munis d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la rubrique 8).

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

Recueillir le liquide à l'aide de matériaux absorbants (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Se reporter à la rubrique 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

Se reporter à la rubrique 2 pour l'identification des dangers.

Se reporter à la rubrique 8 pour les protections individuelles.

**RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE**

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Se laver les mains après chaque utilisation.

**Prévention des incendies :**

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

**WOMAC GEAR TDL 75W-90 S**

**Equipements et procédures recommandés :**

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

**Equipements et procédures interdits :**

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Stocker à température ambiante à l'abri de l'eau, de l'humidité et de toute source d'ignition.

**Stockage**

Le sol des locaux sera imperméable et formera une cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors.

**Emballage**

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

**Types de conditionnements recommandés :**

- Bidons

- Fûts

**Matériaux de conditionnement appropriés :**

- Acier revêtu

- Polyéthylène

PEHD mais se renseigner auprès de son fournisseur afin de vérifier la compatibilité.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Aucune donnée n'est disponible.

**RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

**8.1. Paramètres de contrôle**

Aucune donnée n'est disponible.

**Dose dérivée sans effet (DNEL) ou dose dérivée avec effet minimum (DMEL)**

**C16-18-(EVEN NUMBERED, SATURED AND UNSATURATED)-ALKYLAMINES**

Utilisation finale :

Travailleurs

Voie d'exposition :

Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé :

Effets systémiques à long terme

DNEL :

0.09 mg/kg de poids corporel/jour

Utilisation finale :

Consommateurs

Voie d'exposition :

Ingestion

Effets potentiels sur la santé :

Effets systémiques à long terme

DNEL :

0.04 mg/kg de poids corporel/jour

**ALKYL DITHIOPHOSPHATE (CAS: 255881-94-8)**

Utilisation finale :

Travailleurs

Voie d'exposition :

Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé :

Effets systémiques à long terme

DNEL :

0.2 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition :

Inhalation

**WOMAC GEAR TDL 75W-90 S**

Effets potentiels sur la santé :  
DNEL :  
Effets systémiques à long terme  
0.71 mg de substance/m<sup>3</sup>

**DISTILLATS PARAFFINIQUES LOURDS (PETROLE), HYDROTRAITES (CAS: 64742-54-7)**

Utilisation finale :  
Travailleurs  
Voie d'exposition :  
Inhalation  
Effets potentiels sur la santé :  
Effets locaux à long terme  
DNEL :  
5.4 mg de substance/m<sup>3</sup>

Utilisation finale :  
Consommateurs  
Voie d'exposition :  
Inhalation  
Effets potentiels sur la santé :  
Effets locaux à long terme  
DNEL :  
1.2 mg de substance/m<sup>3</sup>

**Concentration prédictive sans effet (PNEC) :**

**OCTYLAMINE (CAS: 111-86-4)**  
Compartiment de l'environnement :  
Eau douce  
PNEC :  
0.0002 mg/l

**C16-18-(EVEN NUMBERED, SATURED AND UNSATURATED)-ALKYLAMINES**

Compartiment de l'environnement :  
Eau douce  
PNEC :  
0.26 µg/l

**ALKYL DITHIOPHOSPHATE (CAS: 255881-94-8)**

Compartiment de l'environnement :  
Eau douce  
PNEC :  
0.000036 mg/l

## 8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

### - Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes de sécurité conformes à la norme NF EN166.

### - Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Type de gants conseillés :

- Caoutchouc Nitrile (Copolymère butadiène-acrylonitrile (NBR))
- Caoutchouc Butyle (Copolymère isobutylène-isoprène)
- Teflon®(Polytétrafluoroéthylène (PTFE))
- Viton® (Copolymère d'hexafluoropropylène et de fluorure de vinylidène)

**WOMAC GEAR TDL 75W-90 S**

Caractéristiques recommandées :

- Gants imperméables conformes à la norme EN ISO 374-2 (Type A)
  - Protection du corps
- Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.
- Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

**RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique

Etat Physique : Liquide Fluide.

Couleur

Non précisé

Odeur

Seuil olfactif : Non précisé.

Point de congélation

Point/intervalle de congélation : Non précisé.

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Point/intervalle d'ébullition : Non concerné.

Inflammabilité

Inflammabilité (solide, gaz) : Non précisé.

Limites inférieure et supérieure d'explosion

Dangers d'explosion,limite inférieure d'explosivité (%) : Non précisé.

Dangers d'explosion,limite supérieure d'explosivité (%) : Non précisé.

Point d'éclair

Intervalle de point d'éclair : PE > 100°C

Température d'auto-inflammation

Point/intervalle d'auto-inflammation : Non concerné.

Température de décomposition

Point/intervalle de décomposition : Non concerné.

pH

pH en solution aqueuse : Non précisé.

pH : Non concerné.

Viscosité cinématique

Viscosité : 104 cSt à 40°C

Solubilité

Hydrosolubilité : Insoluble.

Liposolubilité : Non précisé.

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Coefficient de partage n-octanol/eau : Non précisé.

Pression de vapeur

Pression de vapeur (50°C) : Non concerné.

Densité et/ou densité relative

Densité : 0.864

**WOMAC GEAR TDL 75W-90 S**

**Densité de vapeur relative**

Densité de vapeur : Non précisé.

**9.2. Autres informations**

Aucune donnée n'est disponible.

**9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique**

Aucune donnée n'est disponible.

**9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité**

Aucune donnée n'est disponible.

**Miscibilité**

Miscibilité : Non miscible à l'eau

**RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

**10.1. Réactivité**

Aucune réactivité dans les conditions normales d'utilisation.

**10.2. Stabilité chimique**

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Aucune réaction dangereuse dans les conditions d'utilisations préconisées.

**10.4. Conditions à éviter**

Eviter :

- des flammes et surfaces chaudes

**10.5. Matières incompatibles**

Tenir à l'écart de/des :

- agents oxydants forts

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

La décomposition thermique peut dégager/former :

- monoxyde de carbone (CO)

- dioxyde de carbone (CO2)

**RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

Aucune donnée n'est disponible.

**11.1.1. Substances**

**Toxicité aiguë :**

PHENOL, DERIVES (TETRAPROPENYL) (CAS: 74499-35-7)

Par voie orale : DL50 = 2200 mg/kg

Espèce : Rat

OCDE Ligne directrice 401 (Toxicité aiguë par voie orale)

Par voie cutanée : DL50 = 15000 mg/kg

Espèce : Lapin

OCDE Ligne directrice 402 (Toxicité aiguë par voie cutanée)

**WOMAC GEAR TDL 75W-90 S**

**OCTYLAMINE (CAS: 111-86-4)**

Par voie orale : DL50 < 200 mg/kg

Espèce : Rat

OCDE Ligne directrice 401 (Toxicité aiguë par voie orale)

Par voie cutanée : 400 < DL50 <= 1000 mg/kg

Espèce : Lapin

OCDE Ligne directrice 402 (Toxicité aiguë par voie cutanée)

Par inhalation (Poussières/brouillard) : CL50 = 1.6 mg/l

Espèce : Rat

OCDE Ligne directrice 403 (Toxicité aiguë par inhalation)

Durée d'exposition : 4 h

**C16-18-(EVEN NUMBERED, SATURED AND UNSATURATED)-ALKYLAMINES**

Par voie orale : DL50 = 1689 mg/kg

Espèce : Rat

OCDE Ligne directrice 401 (Toxicité aiguë par voie orale)

Par voie cutanée : DL50 > 200 mg/kg

Espèce : Lapin

OCDE Ligne directrice 402 (Toxicité aiguë par voie cutanée)

Espèce : Rat

**ALKYL DITHIOPHOSPHATE (CAS: 255881-94-8)**

Par voie orale : DL50 > 5000 mg/kg

Espèce : Rat

OCDE Ligne directrice 420 (Toxicité orale aiguë - Méthode de la dose prédéterminée)

Par voie cutanée : DL50 > 2000 mg/kg

Espèce : Lapin

OCDE Ligne directrice 434 (Toxicité aiguë par voie cutanée - Méthode de la dose prédéterminée)

**DISTILLATS PARAFFINIQUES LOURDS (PETROLE), HYDROTRAITES (CAS: 64742-54-7)**

Par voie orale : DL50 > 5000 mg/kg

Espèce : Rat

OCDE Ligne directrice 401 (Toxicité aiguë par voie orale)

Par voie cutanée : DL50 > 5000 mg/kg

Espèce : Lapin

OCDE Ligne directrice 402 (Toxicité aiguë par voie cutanée)

Par inhalation (Vapeurs) : CL50 > 5.53 mg/l

Espèce : Rat

**WOMAC GEAR TDL 75W-90 S**

OCDE Ligne directrice 403 (Toxicité aiguë par inhalation)

**1-DECENE HOMOPOLYMER HYDROGENATED (CAS: 68037-01-4)**

Par voie orale : DL50 > 5000 mg/kg  
Espèce : Rat

Par voie cutanée : DL50 > 2000 mg/kg  
Espèce : Lapin

Par inhalation (Poussières/brouillard) : CL50 > 5.2 mg/l  
Espèce : Rat

**Corrosion cutanée/irritation cutanée :**

**PHENOL, DERIVES (TETRAPROPENYL) (CAS: 74499-35-7)**

Corrosivité : Provoque de graves brûlures de la peau.  
Espèce : Lapin  
OCDE Ligne directrice 404 (Effet irritant/corrosif aigu sur la peau.)

**OCTYLAMINE (CAS: 111-86-4)**

Corrosivité : Provoque de graves brûlures de la peau.  
Espèce : Lapin  
OCDE Ligne directrice 404 (Effet irritant/corrosif aigu sur la peau.)  
  
Espèce : Lapin  
OCDE Ligne directrice 404 (Effet irritant/corrosif aigu sur la peau.)

**C16-18-(EVEN NUMBERED, SATURED AND UNSATURATED)-ALKYLAMINES**

Corrosivité : Provoque de graves brûlures de la peau.  
Espèce : Lapin  
OCDE Ligne directrice 404 (Effet irritant/corrosif aigu sur la peau.)  
  
Effet observé : Irritation globale  
Espèce : Lapin  
OCDE Ligne directrice 404 (Effet irritant/corrosif aigu sur la peau.)

**ALKYL DITHIOPHOSPHATE (CAS: 255881-94-8)**

Espèce : Lapin  
OCDE Ligne directrice 404 (Effet irritant/corrosif aigu sur la peau.)  
  
Espèce : Lapin  
OCDE Ligne directrice 404 (Effet irritant/corrosif aigu sur la peau.)

**DISTILLATS PARAFFINIQUES LOURDS (PETROLE), HYDROTRAITES (CAS: 64742-54-7)**

Espèce : Lapin  
OCDE Ligne directrice 404 (Effet irritant/corrosif aigu sur la peau.)

**WOMAC GEAR TDL 75W-90 S**

Espèce : Lapin  
OCDE Ligne directrice 404 (Effet irritant/corrosif aigu sur la peau.)

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire :**

PHENOL, DERIVES (TETRAPROPENYL) (CAS: 74499-35-7)

Provoque des lésions oculaires graves.

Opacité cornéenne :

Score moyen >= 3

Espèce : Lapin

OCDE Ligne directrice 405 (Effet irritant/corrosif aigu sur les yeux)

OCTYLAMINE (CAS: 111-86-4)

La substance produit sur un animal au moins, des effets sur la cornée qui n'apparaissent pas comme réversibles ou qui ne sont pas totalement réversibles pendant la période d'observation qui est normalement de 21 jours.

Espèce : Lapin

OCDE Ligne directrice 405 (Effet irritant/corrosif aigu sur les yeux)

La substance produit sur un animal au moins, des effets sur l'iris qui n'apparaissent pas comme réversibles ou qui ne sont pas totalement réversibles pendant la période d'observation qui est normalement de 21 jours.

Espèce : Lapin

OCDE Ligne directrice 405 (Effet irritant/corrosif aigu sur les yeux)

La substance produit sur un animal au moins, des effets sur la conjonctive qui n'apparaissent pas comme réversibles ou qui ne sont pas totalement réversibles pendant la période d'observation qui est normalement de 21 jours.

Espèce : Lapin

OCDE Ligne directrice 405 (Effet irritant/corrosif aigu sur les yeux)

La substance produit sur un animal au moins, des effets sur la conjonctive qui n'apparaissent pas comme réversibles ou qui ne sont pas totalement réversibles pendant la période d'observation qui est normalement de 21 jours.

Espèce : Lapin

OCDE Ligne directrice 405 (Effet irritant/corrosif aigu sur les yeux)

DISTILLATS PARAFFINIQUES LOURDS (PETROLE), HYDROTRAITES (CAS: 64742-54-7)

Espèce : Lapin

OCDE Ligne directrice 405 (Effet irritant/corrosif aigu sur les yeux)

Espèce : Lapin

**WOMAC GEAR TDL 75W-90 S**

OCDE Ligne directrice 405 (Effet irritant/corrosif aigu sur les yeux)

Espèce : Lapin

OCDE Ligne directrice 405 (Effet irritant/corrosif aigu sur les yeux)

OCDE Ligne directrice 405 (Effet irritant/corrosif aigu sur les yeux)

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée :**

PHENOL, DERIVES (TETRAPROPENYL) (CAS: 74499-35-7)

Test de Buehler :

Non sensibilisant.

OCDE Ligne directrice 406 (Sensibilisation de la peau)

ALKYL DITHIOPHOSPHATE (CAS: 255881-94-8)

Essai de stimulation locale des ganglions

Non sensibilisant.

lymphatiques :

OCDE Ligne directrice 406 (Sensibilisation de la peau)

Test de maximisation chez le cobaye (GMPT : Non sensibilisant.

Guinea Pig Maximisation Test) :

OCDE Ligne directrice 406 (Sensibilisation de la peau)

Test de Buehler :

Non sensibilisant.

OCDE Ligne directrice 406 (Sensibilisation de la peau)

DISTILLATS PARAFFINIQUES LOURDS (PETROLE), HYDROTRAITES (CAS: 64742-54-7)

Essai de stimulation locale des ganglions

Non sensibilisant.

lymphatiques :

Espèce : Autres

OCDE Ligne directrice 406 (Sensibilisation de la peau)

Test de maximisation chez le cobaye (GMPT : Non sensibilisant.

Guinea Pig Maximisation Test) :

OCDE Ligne directrice 406 (Sensibilisation de la peau)

Test de Buehler :

Non sensibilisant.

Espèce : Autres

OCDE Ligne directrice 406 (Sensibilisation de la peau)

1-DECENE HOMOPOLYMER HYDROGENATED (CAS: 68037-01-4)

Essai de stimulation locale des ganglions

Non sensibilisant.

lymphatiques :

**Mutagénicité sur les cellules germinales :**

C16-18-(EVEN NUMBERED, SATURED AND UNSATURATED)-ALKYLAMINES

Mutagénèse (in vitro) :

Négatif.

Espèce : Bactéries

OCDE Ligne directrice 471 (Essai de mutation réverse sur des bactéries)

**WOMAC GEAR TDL 75W-90 S**

**1-DECENE HOMOPOLYMER HYDROGENATED (CAS: 68037-01-4)**

EPA OTS 798.5100 (Escherichia coli WP2 and WP2 UVRA Reverse Mutation Test)

**PHENOL, DERIVES (TETRAPROPENYL) (CAS: 74499-35-7)**

Mutagénèse (in vivo) :

Négatif.

OCDE Ligne directrice 483 (Toxicologie génétique (Essai cytogénétique sur cellules germinales de mammifère)

Mutagénèse (in vitro) :

Négatif.

Espèce : Bactéries

OCDE Ligne directrice 471 (Essai de mutation réverse sur des bactéries)

**OCTYLAMINE (CAS: 111-86-4)**

Aucun effet mutagène.

Mutagénèse (in vitro) :

Négatif.

Espèce : Autres

OCDE Ligne directrice 476 (Essai in vitro de mutation génique sur des cellules de mammifères)

**ALKYL DITHIOPHOSPHATE (CAS: 255881-94-8)**

Aucun effet mutagène.

Mutagénèse (in vitro) :

Négatif.

Espèce : Bactéries

OCDE Ligne directrice 471 (Essai de mutation réverse sur des bactéries)

**DISTILLATS PARAFFINIQUES LOURDS (PETROLE), HYDROTRAITES (CAS: 64742-54-7)**

Aucun effet mutagène.

Mutagénèse (in vivo) :

Négatif.

Espèce : Souris

OCDE Ligne directrice 474 (Le test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères)

Mutagénèse (in vitro) :

Négatif.

Espèce : Cellule de mammifère

OCDE Ligne directrice 473 (Essai d'aberration chromosomique in vitro chez les mammifères)

Test d'Ames (in vitro) :

Négatif.

Avec ou sans activation métabolique.

**Cancérogénicité :**

**OCTYLAMINE (CAS: 111-86-4)**

Test de cancérogénicité :

Négatif.

**WOMAC GEAR TDL 75W-90 S**

Aucun effet cancérogène.

**ALKYL DITHIOPHOSPHATE (CAS: 255881-94-8)**

Test de cancérogénicité :

Négatif.

Aucun effet cancérogène.

Espèce : Rat

**DISTILLATS PARAFFINIQUES LOURDS (PETROLE), HYDROTRAITES (CAS: 64742-54-7)**

Espèce : Souris

OCDE Ligne directrice 451 (Études de cancérogénèse)

**Toxicité pour la reproduction :**

**PHENOL, DERIVES (TETRAPROPENYL) (CAS: 74499-35-7)**

Peut nuire à la fertilité.

OCDE Ligne directrice 414 (Étude de la toxicité pour le développement prénatal)

Espèce : Rat

Etude sur le développement :

OCDE Ligne directrice 416 (Étude de toxicité pour la reproduction sur deux générations)

**OCTYLAMINE (CAS: 111-86-4)**

Aucun effet toxique pour la reproduction

Etude sur le développement :

Espèce : Rat

OCDE Ligne directrice 422 (Étude combinée de toxicité à doses répétées et de dépistage de la toxicité pour la reproduction et le développement)

**C16-18-(EVEN NUMBERED, SATURED AND UNSATURATED)-ALKYLAMINES**

Aucun effet toxique pour la reproduction

Etude sur le développement :

Espèce : Rat

OCDE Ligne directrice 421 (Essai de dépistage de la toxicité pour la reproduction et le développement)

**ALKYL DITHIOPHOSPHATE (CAS: 255881-94-8)**

Effet toxique suspecté pour la reproduction humaine.

Etude sur le développement :

Espèce : Rat

OCDE Ligne directrice 421 (Essai de dépistage de la toxicité pour la reproduction et le développement)

**DISTILLATS PARAFFINIQUES LOURDS (PETROLE), HYDROTRAITES (CAS: 64742-54-7)**

Aucun effet toxique pour la reproduction

Etude sur la fertilité :

Espèce : Rat

OCDE Ligne directrice 414 (Étude de la toxicité pour le développement prénatal)

Etude sur le développement :

Espèce : Rat

OCDE Ligne directrice 421 (Essai de dépistage de la toxicité pour la reproduction et le développement)

**WOMAC GEAR TDL 75W-90 S**

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée :

OCTYLAMINE (CAS: 111-86-4)

Espèce : Rat

OCDE Ligne directrice 422 (Étude combinée de toxicité à doses répétées et de dépistage de la toxicité pour la reproduction et le développement)

C16-18-(EVEN NUMBERED, SATURED AND UNSATURATED)-ALKYLAMINES

Par voie orale :

C = 3.25 mg/kg poids corporel/jour

Espèce : Rat

Durée d'exposition : 28 jours

OCDE Ligne directrice 407 (Toxicité orale à doses répétées - pendant 28 jours sur les rongeurs)

ALKYL DITHIOPHOSPHATE (CAS: 255881-94-8)

Par voie orale :

C = 1000 mg/kg poids corporel/jour

Espèce : Rat

Durée d'exposition : 28 jours

OCDE Ligne directrice 407 (Toxicité orale à doses répétées - pendant 28 jours sur les rongeurs)

DISTILLATS PARAFFINIQUES LOURDS (PETROLE), HYDROTRAITES (CAS: 64742-54-7)

Par voie orale :

C < 125 mg/kg poids corporel/jour

Espèce : Rat

Durée d'exposition : 90 jours

OCDE Ligne directrice 408 (Toxicité orale à doses répétées - rongeurs: 90 jours)

Par voie cutanée :

C = 1000 mg/kg poids corporel/jour

Espèce : Lapin

Durée d'exposition : 28 jours

OCDE Ligne directrice 410 (Toxicité cutanée à doses répétées: 21/28 jours)

Par inhalation :

C 220

1-DECENE HOMOPOLYMER HYDROGENATED (CAS: 68037-01-4)

OCDE Ligne directrice 407 (Toxicité orale à doses répétées - pendant 28 jours sur les rongeurs)

Danger par aspiration :

Certaines substances ont un danger d'aspiration (voir au 3.2)

#### 11.1.2. Mélange

Le mélange n'a pas été testé.

Voir les données sur les substances.

Cancérogénicité :

Ce produit est formulé à partir d'huiles minérales sévèrement raffinées et d'autres constituants considérés comme non cancérogènes. Toutes les huiles de ce produit se sont avérées contenir moins de 3% de produits extractibles par le test IP 346.

**WOMAC GEAR TDL 75W-90 S**

**Danger par aspiration :**

Cependant, ce mélange contient des substances comportant un DANGER D'ASPIRATION.

Le produit n'est pas classé par rapport au danger d'aspiration.

**RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

**12.1. Toxicité**

**12.1.1. Substances**

PHENOL, DERIVES (TETRAPROPENYL) (CAS: 74499-35-7)

Toxicité pour les poissons : CL50 = 40 mg/l

Espèce : Pimephales promelas

Durée d'exposition : 96 h

Toxicité pour les crustacés : CE50 = 0.037 mg/l

Facteur M = 10

Espèce : Daphnia magna

Durée d'exposition : 48 h

NOEC = 0.0037 mg/l

Facteur M = 10

Espèce : Daphnia magna

Durée d'exposition : 21 jours

Toxicité pour les algues : CEr50 = 0.36 mg/l

Facteur M = 1

Espèce : Desmodesmus subspicatus

Durée d'exposition : 72 h

NOEC = 0.07 mg/l

Facteur M = 1

Espèce : Desmodesmus subspicatus

Durée d'exposition : 72 h

Toxicité pour les plantes aquatiques : CEr50 > 1000 mg/l

Durée d'exposition : 3 h

OCTYLAMINE (CAS: 111-86-4)

Toxicité pour les poissons :

CL50 = 5.19 mg/l

Espèce : Pimephales promelas

Durée d'exposition : 96 h

Toxicité pour les crustacés : CE50 = 1.9 mg/l

Espèce : Daphnia magna

Durée d'exposition : 48 h

## WOMAC GEAR TDL 75W-90 S

Toxicité pour les algues :  $CE_{50} = 0.23 \text{ mg/l}$   
Espèce : *Desmodesmus subspicatus*  
Durée d'exposition : 72 h

C16-18-(EVEN NUMBERED, SATURED AND UNSATURATED)-ALKYLAMINES  
Toxicité pour les poissons : CL50 = 0.06 mg/l  
Espèce : *Pimephales promelas*  
Durée d'exposition : 96 h

Toxicité pour les crustacés : CE50 = 0.011 mg/l  
Espèce : *Daphnia magna*  
Durée d'exposition : 48 h

0,001 < CEx <= 0,01 mg/l  
Facteur M = 10  
Espèce : *Daphnia magna*  
Durée d'exposition : 21 jours

NOEC = 0.013 mg/l  
Facteur M = 1  
Espèce : *Daphnia magna*  
Durée d'exposition : 21 jours

Toxicité pour les algues : CE<sub>50</sub> = 0,04 mg/l  
Espèce : *Seleniastrum capricornutum*  
Durée d'exposition : 96 h

0,001 < CEx <= 0,01 mg/l  
Facteur M = 10

NOEC = 0.01 mg/l  
Facteur M = 10  
Espèce : *Selenastrum capricornutum*  
Durée d'exposition : 96 h

## ALKYL DITHIOPHOSPHATE (CAS: 255881-94-8)

Toxicité pour les poissons : CL50 > 1000 mg/l Durée d'exposition : 3 h

Toxicité pour les crustacés : CE50 = 0.077 mg/l  
Espèce : *Daphnia magna*  
Durée d'exposition : 48 h

NOEC = 0.0018 mg/l  
Facteur M = 10

**WOMAC GEAR TDL 75W-90 S**

Espèce : *Daphnia magna*

Toxicité pour les algues :  
CEr50 > 0.23 mg/l  
Espèce : *Desmodesmus subspicatus*  
Durée d'exposition : 72 h

NOEC = 0.23 mg/l  
Facteur M = 1  
Espèce : *Desmodesmus subspicatus*  
Durée d'exposition : 72 h

DISTILLATS PARAFFINIQUES LOURDS (PETROLE), HYDROTRAITES (CAS: 64742-54-7)  
Toxicité pour les poissons :  
CL50 > 100 mg/l  
Espèce : *Pimephales promelas*  
Durée d'exposition : 96 h

Toxicité pour les crustacés :  
CE50 > 10000 mg/l  
Espèce : *Daphnia magna*  
Durée d'exposition : 48 h

1-DECENE HOMOPOLYMER HYDROGENATED (CAS: 68037-01-4)  
Toxicité pour les poissons :  
CL50 > 750 mg/l  
Espèce : *Pimephales promelas*  
Durée d'exposition : 96 h

Toxicité pour les crustacés :  
CE50 > 1000 mg/l  
Espèce : *Daphnia magna*  
Durée d'exposition : 48 h  
OCDE Ligne directrice 202 (*Daphnia* sp., essai d'immobilisation immédiate)

Toxicité pour les algues :  
CEr50 > 1000 mg/l  
Espèce : *Selenastrum capricornutum*  
Durée d'exposition : 96 h

### 12.1.2. Mélanges

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### 12.2.1. Substances

PHENOL, DERIVES (TETRAPROPENYL) (CAS: 74499-35-7)  
Biodégradation : Aucune donnée sur la dégradabilité n'est disponible, la substance est considérée comme ne se dégradant pas rapidement.

OCTYLAMINE (CAS: 111-86-4)  
Biodégradation : Rapidement dégradable.

C16-18-(EVEN NUMBERED, SATURED AND UNSATURATED)-ALKYLAMINES

**WOMAC GEAR TDL 75W-90 S**

Biodégradation : Aucune donnée sur la dégradabilité n'est disponible, la substance est considérée comme ne se dégradant pas rapidement.

**ALKYL DITHIOPHOSPHATE (CAS: 255881-94-8)**

Biodégradation : Aucune donnée sur la dégradabilité n'est disponible, la substance est considérée comme ne se dégradant pas rapidement.

**DISTILLATS PARAFFINIQUES LOURDS (PETROLE), HYDROTRAITES (CAS: 64742-54-7)**

Biodégradation : Aucune donnée sur la dégradabilité n'est disponible, la substance est considérée comme ne se dégradant pas rapidement.

**1-DECENE HOMOPOLYMER HYDROGENATED (CAS: 68037-01-4)**

Biodégradation : Aucune donnée sur la dégradabilité n'est disponible, la substance est considérée comme ne se dégradant pas rapidement.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

**12.3.1. Substances**

**OCTYLAMINE (CAS: 111-86-4)**

Coefficient de partage octanol/eau : log K<sub>o</sub>e = 2.9

**ALKYL DITHIOPHOSPHATE (CAS: 255881-94-8)**

Coefficient de partage octanol/eau : log K<sub>o</sub>e = 6

Facteur de bioconcentration : BCF >= 500.

**12.4. Mobilité dans le sol**

- Eau : Insoluble, le produit s'étale à la surface de l'eau.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Aucune donnée n'est disponible.

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucune donnée n'est disponible.

**12.7. Autres effets néfastes**

Aucune donnée n'est disponible.

**RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

**Déchets :**

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

**WOMAC GEAR TDL 75W-90 S**

**Emballages souillés :**

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

**Dispositions locales :**

La réglementation française interdit le rejet d'huile ou huile usagée dans l'environnement.

**Codes déchets (Décision 2014/955/CE, Directive 2008/98/CEE relative aux déchets dangereux) :**

13 02 06 \* huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification synthétiques

13 02 05 \* huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification non chlorées à base minérale

**RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2021 - IMDG 2020 - OACI/IATA 2021).

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification**

3082

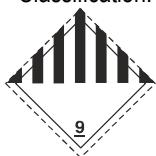
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU**

UN3082=MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(alkyl dithiophosphate)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

- Classification:



9

**14.4. Groupe d'emballage**

III

**14.5. Dangers pour l'environnement**

- Matière dangereuse pour l'environnement :



**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

ADR/RID	Classe	Code	Groupe	Etiquette	Ident.	QL	Dispo.	EQ	Cat.	Tunnel
	9	M6	III	9	90	5 L	274 335 375 601	E1	3	-

Non soumis à cette réglementation si Q <= 5 l / 5 kg (ADR 3.3.1 - DS 375)

IMDG	Classe	2°Etiqu.	Groupe	QL	FS	Dispo.	EQ	Arrimage manutention	Séparation
	9	-	III	5 L	F-A, S-F	274 335 969	E1	Category A	-

Non soumis à cette réglementation si Q <= 5 l / 5 kg (IMDG 3.3.1 - 2.10.2.7)

IATA	Classe	2°Etiqu.	Groupe	Passager	Passager	Cargo	Cargo	note	EQ

**WOMAC GEAR TDL 75W-90 S**

9	-	III	964	450 L	964	450 L	A97 A158 A197 A215	E1
9	-	III	Y964	30 kg G	-	-	A97 A158 A197 A215	E1

Non soumis à cette réglementation si Q <= 5 l / 5 kg (IATA 4.4.4 - DS A197)

Pour les quantités limitées de marchandises dangereuses, voir l'ADR et l'IMDG chapitre 3.4 et le IATA partie 2.7.

Pour les quantités exceptées de marchandises dangereuses, voir l'ADR et l'IMDG chapitre 3.5 et le IATA partie 2.6.

Polluant marin (IMDG 3.1.2.9) : (alkyl dithiophosphate)

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Aucune donnée n'est disponible.

**RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION**

15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2 :

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2021/643 (ATP 16)

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2021/849 (ATP 17)

- Informations relatives à l'emballage :

Aucune donnée n'est disponible.

- Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible.

- Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail français :

N° TMP Libellé

36 Affections provoquées par les huiles et graisses d'origine minérale ou de synthèse.

- Nomenclature des installations classées (Version 50 bis de février 2021, prise en compte des dispositions de la directive 2012/18/UE dite Seveso 3) :

N° ICPE	Désignation de la rubrique	Régime Rayon
4511	Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie chronique 2.	
	La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant :	
1.	Supérieure ou égale à 200 t	A 1
2.	Supérieure ou égale à 100 t mais inférieure à 200 t	DC
	Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 200 t.	
	Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 500 t.	

Régime = A: autorisation ; E: Enregistrement ; D: déclaration ; S: servitude d'utilité publique ; C: soumis au contrôle périodique prévu par l'article L. 512-11 du code de l'environnement.

Rayon = Rayon d'affichage en kilomètres.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune donnée n'est disponible.

## **RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS**

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Libellé(s) des phrases mentionnées à la rubrique 3 :

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H360F	Peut nuire à la fertilité.
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au foetus .
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée .
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Abréviations :

DL50 : La dose d'une substance testée entraînant une létalité à 50% au cours d'une période donnée.

CL50 : La concentration d'une substance testée entraînant une létalité de 50 % au cours d'une période donnée.

CE50 : La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.

CEr50 : La concentration efficace de substance qui provoque 50% de réduction du taux de croissance.

CEx : La concentration effective de substance qui cause x % de réaction maximum.

NOEC : La concentration sans effet observé.

REACH : Enregistrement, évaluation, Autorisation et Restriction des Substances Chimiques.

ETA : Estimation Toxicité Aiguë

PC : Poids Corporel

DNEL : Dose dérivée sans effet.

PNEC : Concentration prédictive sans effet.

CMR :Cancérogène, mutagène ou reprotoxique.

STEL : Short-term exposure limit

TWA : Time Weighted Averages

TMP : Tableaux des Maladies Professionnelles (France)

VLE : Valeur Limite d'Exposition.

**WOMAC GEAR TDL 75W-90 S**

VME : Valeur Moyenne d'Exposition.

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG : International Maritime Dangerous Goods.

IATA : International Air Transport Association.

OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

GHS09 : Environnement.

PBT : Persistante, bioaccumulable et毒ique.

vPvB : Très persistante et très bioaccumulable.

SVHC : Substance of Very High Concern.